# SAUGNY INFO

NUMERO 34 - AVRIL 2025

JOURNAL D'INFORMATION SAVIGNOISE

### L'édito du maire

Madame, Monsieur
Chère Savignoise, Cher Savignois,

L'arrivée du printemps est synonyme des premières promenades au soleil. Vous êtes nombreux à apprécier la liaison Savigny Sain-Bel réalisée l'an dernier. Pour encore plus faciliter vos déplacements, nous avons créé un nouveau chemin qui relie la mairie aux espaces sportifs. Ce chemin qui longe les remparts vous permet de vous déplacer en toute sécurité entre ces 2 sites et dans un cadre très agréable. Cette belle réalisation permettra aussi de mutualiser les l'occasion des importantes parkings manifestations du village : trail, fête des classes, féria, fête médiévale...

Les travaux du pôle santé se poursuivent à un rythme soutenu et le planning reste parfaitement respecté. Pour le moment les travaux ont surtout concerné l'intérieur du bâtiment ; à partir d'avril, commenceront les aménagements extérieurs. Enfin viendront les contrôles de conformité et sécurité avant l'installation des professionnels de santé au cours de l'été. Cette perspective est une grande source de satisfaction pour nous tous et nous sommes impatients de vous présenter cette réalisation à l'occasion de l'inauguration prévue fin juillet et à laquelle vous serez conviés. Ces réalisations sont menées avec une attention particulière à nos finances communales. De nombreuses subventions ont été obtenues pour le pôle santé, et pour financer la part restant à notre charge le conseil municipal a décidé de recourir à l'emprunt. Cela permettra de conserver une bonne trésorerie sans alourdir l'endettement de la commune puisque les annuités d'emprunt resteront inférieures à celles du début du mandat.

Pour les élus, le printemps est aussi la période de vote du budget. Celui-ci reste prudent compte-tenu des incertitudes actuelles tant sur le contexte économique que géopolitique mais la bonne santé financière de notre collectivité nous permet de poursuivre sereinement nos projets : à la demande des ABF, nous travaillons maintenant à l'insertion paysagère du parking de la Font Porée et nous avons bon espoir d'une réalisation à l'automne. Nous prévoyons d'instal-

ler des toilettes automatiques et d'agrandir le local de l'Esplanade de Berching. Et, durant l'été, nous rénoverons les espaces de cuisine au restaurant le Clos de l'abbaye et poursuivrons les différentes démarches nécessaires à l'installation de commerces au centre du village et ce malgré les changements annoncés dans nos commerces.

En effet, début avril, le gérant du Clos de l'abbaye m'a informée qu'il cherchait à vendre le fonds de commerce et M. et Mme Jacoud boulangers m'ont annoncé qu'ils avaient mis fin au bail qui les lie avec le propriétaire des locaux. Chacun d'eux nous a transmis un message que vous trouverez à la page 3 de ce Savigny Infos. Si le bar-restaurant restera ouvert jusqu'à la reprise par un nouveau gérant, il n'en est pas de même pour la boulangerie puisque la fin du bail signifie une cessation d'activité début août prochain. C'est un important sujet de préoccupation pour l'équipe municipale. Nous avons dès l'annonce pris contact avec le propriétaire des locaux, la CCPA, la Chambre des Métiers et de l'artisanat et les minoteries afin de pouvoir rapidement 🕻 trouver un repreneur ou une solution garantissant un approvisionnement quotidien en pain afin de pérenniser ce service essentiel. Nous vous tiendrons informés des différentes pistes envisagées.

Enfin j'adresse mes vifs remerciements aux 3 agents qui ont réalisé le recensement avec rigueur et persévérance. Merci aussi à vous tous qui avez répondu à cette sollicitation importante pour la commune et dont les résultats seront connus dans quelques mois.

Pour terminer, je vous souhaite à tous un agréable printemps.

Monique LAURENT
Maire de Savigny

PUBLICATION en 950 exemplaire

Directrice de publication : Monique Lauren

Conception & Rédaction : Commission Vie associative et Communication

Contact publication : com.mairiesavigny69egmail.com

vie municipale page 2

NUMÉRO

infos municipales page 4

> médiathèque page 9

conseils municipaux page 10

infos locales page 14

agenda page 16

Equipe Municipale
Maire
Monique Laurent
1er adjoint
Christian Martinon
2e adjointe
Nicole Thivard
3e adjoint
Serge Malet

Isabelle Kapfer-Serve

5e adjoint
Pierre Hulin

Conseillers municipaux:
Marie-Bernadette Coquard
Jean-Pierre Chabrant
Floriane de Camaret
Evelyne Dutour
Daniel Lainé
Isabelle Seemann
Vincent Marty
Colette Bonnet
Delphine Auvert
Bruno Buisson

Marie-Claude Chancellier

Jean-Yves Dutour

Luc Fornas



### VIE MUNICIPALE

### Des employés communaux à l'honneur



Les vœux au personnel communal sont l'occasion de partager un temps convivial entre employés communaux actifs, retraités et élus : vendredi 17 janvier, plusieurs agents ont reçu des médailles du travail.

Ces médailles d'honneur récompensent à la fois l'ancienneté au sein de la collectivité mais aussi l'engagement pour le service public.

L'ancienneté est calculée sur un temps de travail effectif, c'est-à-dire en équivalent temps plein (hors absence pour arrêt maladie ou congés parentaux).

Selon la durée, différentes médailles sont attribuées : la médaille d'argent récompense 20 ans de travail, la médaille vermeille 30 ans, puis la médaille d'or 35 ans.

Une médaille d'or pour 35 ans de service : Gisèle MUZEL

Entrée le 1er septembre 1982 comme agent aux services des écoles, elle a obtenu en 1991 le titre d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) et gravi les échelons pour être aujour-d'hui ATSEM principale de 1e classe.

Une médaille d'argent pour 20 ans de service : Guylaine GUYOT

Entrée à la commune en 1995 sur un contrat emploi solidarité à temps partiel, elle est passée adjoint administratif en 1999. De nombreuses formations lui ont permis d'atteindre le grade de **Rédacteur** et responsable de la comptabilité.

Une médaille vermeille pour 30 ans de service : Laurent SACHON

Entré tout

d'abord en emploi saisonnier comme « aide agent d'entretien auxiliaire » deux étés de suite en 1991 et 1992, il a été embauché comme agent d'entretien stagiaire au 1er août 1993. Il a été titularisé un an plus tard à l'entretien des espaces

verts mais aussi au nettoyage et entretien des bâtiments et de la voirie, sans oublier le déneigement. Son engagement lui permet d'être aujourd'hui Agent de maîtrise et responsable de l'équipe technique.

Félicitations à tous les 3 pour leur implication et leur travail réalisé au service de la collectivité!

### Des départs à la retraite



Mme le Maire et Christian Matéos

Ce temps convivial a permis aussi d'honorer le départ en retraite de **Christian MATEOS** le 1<sup>er</sup> décembre. En effet, des soucis de santé n'avaient pas permis encore de fêter cet évènement.

Après des études de mécanicien automobile entre 1978 et 1981, Christian Matéos a travaillé dans plusieurs garages automobiles jusqu'en 2006 puis devient ouvrier polyvalent en bâtiment jusqu'en 2007 et jusqu'à la fin 2010 dans plusieurs hôtels comme technicien polyvalent. Il a été recruté par la commune de Savigny le 3 janvier 2011 pour assurer la maintenance polyvalente des bâtiments et venir en appui aux agents du service pour le nettoyage de la voirie et équipements publics, l'entretien des chemins et le déneigement.

Un autre départ à la retraite au sein de l'équipe technique est aussi à noter cette année, celui de « Gaby » CHARLES (indisponible pour la soirée).

Entré à la commune en 1981 comme ouvrier d'entretien des voiries publiques, Gaby Charles est passé agent d'entretien en 1989, pour progressivement monter les échelons et être « adjoint technique principal de la classe ». Après avoir entretenu des kilomètres de voirie, de fossés, de haies et aussi déneigé nos routes, il est parti à la retraite le 1er mars

La commune les remercie sincèrement pour toutes ces années passées au service de la collectivité et leur souhaite une bonne retraite avec de beaux projets dans cette nouvelle étape de vie.

### Médaille d'honneur de la commune de Savigny à Jean Moretton

**M. Jean Moretton**, n'ayant pu être présent lors de la cérémonie des vœux, Madame le Maire, Monique Laurent, accompagnée de Nicole Thivard, adjointe à la vie associative, et de plusieurs membres de l'ADR-CATM, se sont rendus à son domicile pour lui remettre la médaille d'honneur de la commune pour son engagement.

Arrivé à Savigny en 1965, il intègre le conseil municipal en 1977 pour 3 mandats dont 2 d'adjoint : l'un à la voirie, l'autre aux bâtiments.

En 2000, après que Monsieur Cormorèche ait laissé sa place de président, l'association CATM se réunit pour trouver un nouveau président... Malgré l'absence de candidat, tous les regards se sont finalement tournés vers lui, et c'est ainsi qu'il a été désigné Président à l'unanimité des présents et sans aucun vote.

5 ans après avoir laissé ses mandats d'élu à la mairie, M. Moretton reprend du service pour des réunions et des responsabilités et ceci jusqu'en 2022!

Durant toutes ces années, Jean Moretton a animé l'association avec passion et rigueur et s'est beaucoup investi dans les cérémonies commémoratives.

Nous sommes nombreux à avoir été témoins de son émotion lors des participations des enfants des écoles, ou encore lors de la cérémonie de remise du drapeau européen que la commune a reçu en 2013.



Mme le Maire, Jean et Marthe Moretton

Il a aussi maintenu beaucoup de convivialité entre les membres de l'association et a organisé de nombreux événements : des repas, un concours de belote chaque printemps, des voyages (en Italie, à Toulouse pour voir l'A380, à Besse en Oisans...) et des sorties à la journée (encore récemment au Mont Verdun) et tout cela avec beaucoup de bonne humeur et un humour inégalable!

Alors, pour ces 22 années de présidence des CATM, pour les responsabilités assurées au service des autres, et pour le travail de transmission de la Mémoire, la commune vous remercie.

### Communication de nos commerçants

### F<mark>in d'activité</mark> à la boulangerie

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001, nous avons repris l'activité de la boulangerie du village. Nous avons eu plaisir à vous servir et partager votre quotidien pendant toutes ces années.

Aujourd'hui, la charge de travail, la fatigue accumulée et les difficultés à trouver des salariés nous conduisent à faire le choix de mettre fin au bail qui nous lie au propriétaire des locaux.

En conséquence, nous cesserons notre activité le 3 août 2025.

Pour la suite, nous tentons de trouver un repreneur et nous avons pris contact avec la mairie pour nous accompagner dans cette démarche.

Nous vous remercions TOUS et TOUTES, clients de Savigny et des environs qui nous avez fait confiance durant ces années passées à vos côtés.

Sophie et Christian

### Une nouvelle page pour le Clos de l'Abbaye

Après près de cinq années d'activité et de nombreux moments de partage, les propriétaires du Clos de l'Abbaye ont pris la décision de mettre en vente leur fonds de commerce.

Ayant redynamisé l'établissement et contribué à l'animation du village, le gérant souhaite désormais se consacrer à un nouveau projet, à la fois professionnel et personnel.

En attendant l'arrivée d'un nouvel acquéreur, le restaurant restera ouvert et continuera d'accueil-lir ses clients aux horaires habituels.

L'équipe du Clos de l'Abbaye remercie chaleureusement sa clientèle pour sa fidélité et son soutien ... et se mobilise pour préparer notre fête annuelle des conscrits qui aura lieu le 18 mai!

### Nouveau!



Ouverture du cabinet de Kevin Faury, Ostéopathe D.O à partir du lundi 5 mai 2025 Adresse provisoire : Chalet Montange (15 Route de Sain Bel 69210 Savigny)

Prise de rdv possible :

- Sur le Doctolib de Kevin Faury Ostéopathe
- Par téléphone au 06 67 97 51 04

### INFOS MUNICIPALES

### Voirie - Cadre de vie

### Mobilité

La liaison Mairie - City Stade vers les équipements sportifs du Trésoncle est en cours de réalisation. Les travaux de terrassement sont terminés et nous commençons à installer les aménagements extérieurs.

Cette liaison, nommée « Sentier des Remparts », présente un double intérêt.

Elle permet en toute sécurité à des piétons ou des cyclistes de rejoindre les équipements sportifs et même en poursuivant par la voie verte, le village de Sain Bel.

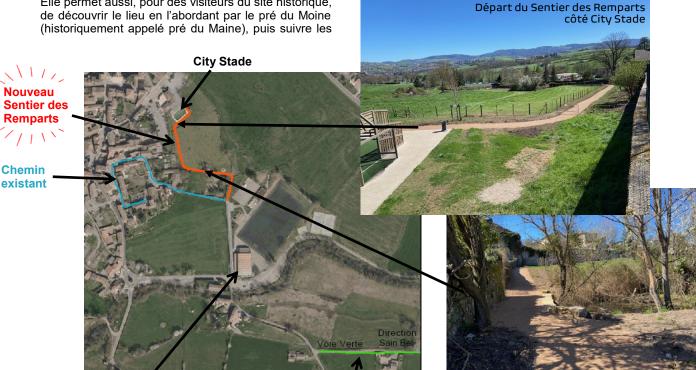
suivant par la voie verte, le village de Sain Bel.

Elle permet aussi, pour des visiteurs du site historique, de découvrir le lieu en l'abordant par le pré du Moine

remparts et, en remontant par la rue de l'Abbaye, entrer dans le centre du quartier.

Des pupitres d'information vont donner des explications historiques qui ont été rédigées en collaboration avec l'Association du Patrimoine.

Cette promenade est accessible facilement sans forte pente ni escalier. Il sera possible par exemple, pour un bus de se garer sur le parking sous la Mairie.



Nouvelle voie verte

Savigny-Sain Bel

### Sécurité

Salle du Trésoncle

Sur l'équipement de la double écluse sur la RD7 à l'entrée de l'agglomération en venant de Sain Bel, nous avons installé des lampes LED clignotantes qui renforcent la visibilité de nuit des ilots. Le **10 mai** nous ferons avec la Commune de Sain Bel une inauguration de la voie verte entre nos deux communes.

Sentier des Remparts

Le rendez vous est fixé **à 10h** sur le parking devant la salle du Trésoncle Venez nombreux!

### Esplanade de Berching

Le remplacement des candélabres est programmé pour la fin avril. Ces opérations seront réalisées par le Syder.

### Stationnement

Le projet du nouveau parking à la Fond Porée va être présenté à l'Architecte des Bâtiments de France. Nous avons sollicité le CAUE pour compléter le projet par une étude paysagère.

Nous pensons pouvoir créer environ 25 places de stationnements supplémentaires.

### Recensement des chemins ruraux

La commission, appuyée par une grande majorité des membres du Conseil Municipal, a fait un gros travail de repérage et d'état des lieux de tous les chemins ruraux : type, revêtement, départ, arrivée, entretien...

Un commissaire enquêteur tiendra 4 permanences à la Mairie pour recueillir vos remarques à propos de ces chemins.

Date des permanences :

19/04 10h-12h 06/05 16h-18h

30/04 10h-12h 15/05 17h-19h

### Services à la personne

### Conseil municipal des enfants

Le 18 janvier, des bénévoles du Secours Populaire ont rencontré les enfants du conseil municipal qui leur ont remis les jeux et jouets récupérés lors de la collecte du marché de Noël. Ceux-ci seront distribués tout au long de l'année aux familles suivies par l'association.

Le projet en cours des enfants est le choix des agrès et jeux à disposer le long du Sentier des Remparts créé sous la mairie jusqu'à la salle du Trésoncle.

Ils envisagent également une journée nettoyage en mai.

### Chantier jeunes

Une quinzaine de jeunes ont participé à la réunion d'information et d'inscription aux chantiers jeunes d'avril et juillet le 28 mars.

Les 2 chantiers sont complets. 6 jeunes ont été retenus pour avril et 5 pour juillet.

Pour le chantier d'avril, il est prévu de réaliser la peinture de panneaux de bois et la peinture de rambardes et portes de garages.



Remise des cadeaux au Secours Populaire

### **CCAS**

Le repas de printemps à destination des 70 ans et plus se déroulera le samedi 21 juin à la salle du Trésoncle. Le traiteur sera Eddy Mathieu du Clos de l'Abbaye.

Une belle journée en perspective!

### Travaux & Bâtiments

### Pôle Santé

Les cloisons intérieures, électricité, plomberie, chauffage sont en passe d'être finis. La prochaine étape (en cours lors de

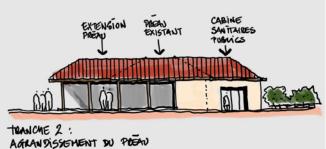
l'édition de ce bulletin) sera les revêtements de sol ainsi que les travaux de façade.

A ce jour le chantier se déroule selon le planning avec une fin des aménagements prévus pour juin 2025 pour une ouverture courant d'été.





### Bâtiment toilettes esplanade de Berching



Les premières réunions ont eu lieu pour l'aménagement de ce bâtiment avec de nouvelles toilettes « modernes » et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Outre l'aménagement des toilettes, il est prévu d'agrandir le côté « buvette » pour donner plus de facilité, d'espace abrité.

Les travaux sont envisagés à l'automne prochain.

### INFOS MUNICIPALES

### Vie associative, communication, commerces

### Communication

Nous continuons à communiquer sur nos différents supports, et vous êtes toujours plus nombreux à suivre nos informations sur illiwap puisque vous êtes maintenant 810 abonnés.

Nous avons également opté pour un nouveau logiciel pour la gestion des panneaux lumineux depuis le 1<sup>er</sup> avril avec une interface plus agréable pour la création des messages et un meilleur rendu visuel de nos messages.

### Vie associative

L'association Patrimoine, d'Hier et de Demain s'est installée dans ses nouveaux locaux mis à disposition par la commune, dans l'ancien bar de la Tour, Place du 11 novembre. Cela va permettre une meilleure visibilité de l'association, mais aussi de pouvoir accueillir les groupes lors des visites guidées du village.

La vie associative va être marquée cette année par 2 évènements festifs :

### La Féria des 14 et 15 juin « Les Festayres »



Avec de nombreuses animations : défilés des gardians, des taureaux et des Bandas, concerts

Information sur le site :

https://feria-de-savigny.fr/

contact: feriasavigny@gmail.com

### La fête médiévale les 22, 23 et 24 août « Les chevaliers du Pays de L'Arbresle »



à L'Arbresle, Sain Bel et Savigny

Avec notamment à Savigny un spectacle pour retracer l'histoire de l'Abbaye suivi d'une procession éclairée de flambeaux jusqu'au château de Sain Bel.

LES CHEVALIERS
DU PAYS DE L'ARBRESLE
MERCI)

Concerts, visites, expositions, messes, danses, chants médiévaux, marchés artisanaux ... vont animer ces 3 jours

Information et programme sur le site :

https://www.merci69.fr / contact : contact@merci69.fr



### Recherche de figurants pour le spectacle sur l'Abbaye de Savigny

Le Pays de L'Arbresle vous invite à un voyage dans le temps exceptionnel! Nous vous proposons une série d'événements et de spectacles qui vous feront revivre les moments clés de notre histoire.

#### L'abbaye de Savigny : Un spectacle vivant à Savigny

Assistez à la pièce de théâtre "Écoutez l'histoire de l'abbaye", une création originale d'Annabelle Gaspard. Ce spectacle vous transportera dans le passé de l'abbaye, en mêlant habilement histoire et modernité.

### Participez en tant que figurant et devenez acteur de cette aventure unique!

Nous recherchons des personnes passionnées par l'histoire pour incarner des personnages d'époque et donner vie à l'abbaye de Savigny. C'est une occasion unique de vivre une expérience théâtrale enrichissante et de contribuer à un projet culturel exceptionnel.

Venez révéler le comédien qui sommeille en vous !

### Sur les traces de Charles VIII

Découvrez l'histoire du château de Sain-Bel, où le roi Charles VIII a séjourné. Laissez-vous conter les récits et légendes de cette époque marquante.

Pour que ces évènements soient une réussite, cela nécessite l'implication de nombreux bénévoles, alors n'hésitez pas à contacter les responsables de ces 2 évènements



On compte sur vous!

### P'tit Marché savignois

Nous avons accueilli un nouveau stand « Les lames d'Olivier » : Olivier Gallet est rémouleur— affûteur et viendra 1 ou 2 fois par mois sur le marché.

Alors n'hésitez pas à venir faire affuter vos couteaux, ciseaux ...

Contact : 06 64 81 47 66 www.lamesdolivier.fr



### Retenez la date du vendredi 9 mai pour le Marché de printemps!



Trocs de graines et/ou de plants, vente de plants... et tous vos commerçants vous attendent nombreux.

Les jeunes de l'ASLEC vous proposeront des gâteaux et/ou des crêpes ainsi que des boissons,

Et nous clôturerons ce marché avec le groupe Zik'Sav de l'école de musique Mélodie des Sources.



Zik'Sav sur scène

Zik'Sav est un groupe de Savigny formé de 5 musiciens qui sont aussi 5 très bons copains, Anaëlle, Louis et Morgan à la guitare et au chant, Rémy à la batterie et Lucile à la guitare basse et au chant.

Après quelques recherches autour de leurs goûts musicaux, c'est vers le ROCK qu'ils s'orientent en reprenant de très belles chansons, souvent bien connues avec des airs que le public a grand plaisir à retrouver!

### Projet d'implantation d'un commerces multiservices, aménagement du centre bourg

Dans le bulletin municipal et lors des vœux, nous vous avons tenus informés sur le scénario retenu par le conseil municipal sur la réhabilitation du bâtiment à l'angle de la place du 8 mai. Afin de répondre au besoin en commerces de la commune, un rez-de-chaussée de 300 m² permettra d'accueillir notamment la boulangerie et une épicerie multiservices. Le1er étage sera aménagé avec 4 appartements.

Le projet a été présenté à l'ABF (Architecte des Bâtiments de France), qui n'est pas opposé mais souhaite que l'étude soit complétée par une approche paysagère. Cette question est en cours de travail avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement).

Cette approche permettra aussi de réfléchir aux enjeux de cette nouvelle centralité du village :



Avoir un espace public plus convivial et attractif, et qui réponde en même temps au changement climatique : désimperméabiliser, végétaliser, ombrager, mais aussi mise en valeur de nos places, améliorer la signalisation, optimiser les places de stationnement



Avoir des liaisons piétonnes plus sécurisées et une circulation, notamment route de Sain Bel, plus apaisée

Une belle feuille de route pour ces prochaines années!

Par ailleurs, nous avançons sur le montage du projet.

Nous avons acté le principe d'une Maîtrise d'Ouvrage Déléguée qui permet à la commune de garder la main sur le projet tout en déléguant la partie administrative au délégataire, ainsi que la réalisation des études préliminaires, des études de MOE et le suivi des travaux sur l'ensemble du projet.

La commune céderait au délégataire la partie logements et conserverait le rez-de-chaussée commercial, pour louer ensuite les locaux aux futurs commerçants, dans un objectif de maitrise des coûts.

Un appel d'offre va être lancé, et une convention sera établie avec le futur délégataire pour définir le cahier des charges.

Pour vous informer sur les producteurs locaux, une adresse incontournable : Mon Pays de L'Arbresle, la plateforme qui relie les producteurs aux consommateurs



Une initiative proposée par la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle



### Urbanisme

### Quartier de Grange Chapelle

Un nouveau constructeur s'est intéressé au projet de Grange Chapelle.

Un compromis d'achat a été contractualisé avec les propriétaires et la société « Les Nouveaux Constructeurs ». La société SEFI en parallèle, titulaire du permis d'aménager actuel a confirmé qu'il n'était plus porteur du projet. Un rendez-vous a été fixé le 20 mars avec la commission urbanisme et la société Les Nouveaux Constructeurs.

Le constructeur souhaite déposer un permis de construire en mai ce qui porterait le début des travaux au printemps 2026, c'est-à-dire à l'issue du délai d'instruction et du délai de recours des tiers.

Le projet du futur lotissement a été présenté aux élus du conseil municipal et une réunion publique sera organisée avant l'été ou en septembre 2025.

### Antenne Bouygues secteur de Régivas

Un nouveau projet d'implantation d'antenne au lieu-dit les Grandes Terres, proche du lieu-dit Réjivas, a fait l'objet d'un porté à connaissance à la population sur le site Internet de la commune.

Ce dossier est arrivé par courrier recommandé le 19 février 2025 sans que la mairie n'ait été informée au préalable de cette intention, contrairement à un autre projet porté par la même société sur le secteur de la Ponchonnière. Or ce projet d'implantation se situe à proximité de la maison du Péage, bâtiment protégé au titre des monuments historiques. Nous avons demandé à la société Bouygues de présenter ce projet à l'Architecte des Bâtiments de France pour connaître son avis.

La mairie par ailleurs a exprimé à l'unanimité un avis défavorable à ce projet arguant du fait qu'une antenne Orange existe déjà à proximité pouvant accueillir d'autres opérateurs et que l'implantation d'un pylône en co-visibilité avec la maison forte du Péage est préjudiciable.

A ce jour il n'y a donc pas d'autorisation de délivrer. La société Bouygues devra déposer une demande préalable de travaux.



### **Erratum Bulletin Municipal**

### Dans l'encart central / Commune

#### Restaurant scolaire

Le téléphone fixe a été supprimé Tél portable : 06 41 54 87 74

#### Dans l'encart central / Intercommunalité

Le syndicat le SIERT n'existe plus. Il est remplacé depuis janvier 2024 par le SMERT, Syndicat Mixte des Eaux de la Région de Tarare

Adresse: 5 Place Jean XXIII, 69490 Vindry sur Turdine

Adresse de correspondance : Place de la mairie, 69490 St Romain de

Popey

Tél: 06 63 19 21 31 <u>syndicatdeseauxtarare@gmail.com</u>

### Liste des décès 2024

Nous présentons nos excuses aux familles et à leurs proches dont les décès ne figuraient pas dans le Bulletin. Voici la liste complète :

THEVENIN Rémi	10/02/2024	GARNIER Christiane épouse RAT	20/08/2024
GODET Christiane épouse BUREAU	13/02/2024	EYRAUD Michel	25/08/2024
LAUBAL Henri	02/03/2024	NOTIN Marie Antoinette épouse COQUARD	19/09/2024
DESSAIGNE Didier	24/03/2024	DARPHEUIL Roger	25/09/2024
NOTIN Jeanine épouse GOUTTENOIRE	02/04/2024	DUBESSY Lucien, Claude, Joseph	02/10/2024
PELICANT Marthe épouse VERDIER	02/04/2024	DIGNOU Joy Anne-Marie	11/11/2024
BEROUD Patrick Roger	23/06/2024	DURET Amélie épouse BOUTEILLE	23/11/2024
BARLET Ghislaine	05/07/2024	LAROCHETTE Anne Marie	28/11/2024
MOUSSAOUI Farid	06/07/2024	SUBRIN Jeannine, Marthe épouse BERAUDIAT	30/11/2024
CHAMBON Aimée épouse DEMAREST	09/08/2024		

### Médiathèque



Votre abonnement vous permet d'emprunter 10 documents quel que soit le type (sauf 2 jeux de société et 1 jeu-vidéo par famille). La durée du prêt est de 3 semaines

Vous pouvez accéder depuis chez vous au portail en ligne du réseau des médiathèques 4SF (Savigny, Sain-Bel, Saint-Pierre-la-Palud, Sourcieux-les-Mines et Fleurieux-sur-l'Arbresle).

Nos nouveautés et nos catalogues, réservations et prolongations de documents à ce lien :

https://reseau4sf-pom.c3rb.org/

identifiant : nom prénom mot de passe : votre date de naissance soit jjmmaaaa



Sur le site : https://mediatheque.rhone.fr

### Où nous suivre?

Suivez-nous sur notre compte instagram : mediatheque\_de\_savigny69

ou sur notre compte facebook : Médiathèque de Savigny

ou sur le site de la mairie :

<a href="https://www.mairie-savigny69.fr">https://www.mairie-savigny69.fr</a>
pour être tenu au courant de toutes nos actualités !

Médiathèque Chalet Montange 15 route de Sain-Bel 15 route de SAVIGNY 69210 SAVIGNY 09 66 91 57 87 mediathegue@mairiesavigny69.fr

MÉDIATHÈQUE

Laura Maillot (responsable) et son équipe de joyeux bénévoles vous accueillent :

Mardi et vendredi : de 16h30 à 18h30

Mercredi : de 15h à 18h30

Jeudi et samedi : de 10h à 12h



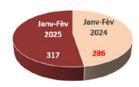
Vous avez du temps et vous souhaiter rentrer dans une équipe conviviale? Nous recherchons des bénévoles pour aider aux permanences en semaine et les samedis matin ou pour préparer nos différentes animations.

### La médiathèque en chiffres

Fréquentation janvier et février

Février 412 Janvier 330

Nombre d'emprunteurs 2025 et 2024



### Rétrospective début d'année 2025



### Agenda

Iles aux histoires : un mercredi par mois.

Attention les horaires ont été modifiés : 15h45 et 17h00

Mercredi 14 mai : les Semaines de l'Environnement + atelier « Les petites bêtes du

compost! » animé par la CCPA

Mercredi 11 juin : spéciale « Le Moyen-Âge »

Samedi 23/08 matin : contes. La médiathèque participera au grand rendez-vous médiéval des 3 communes de L'Arbresle, Sain Bel et Savigny

Dès le mois de juin une nouvelle bibliothécaire (Floriane Mougel) remplacera la responsable de la médiathèque Laura qui part en congé maternité.



It selection of the cell of th

séléction

facile à lire

Vous ne lisez pas ? Ne lisez plus ? Ou ne savez pas quoi lire ? Cette colonne est faite pour vous!

Tous type de livres : des textes courts et aérés, simples mais pas simplistes

Jusque septembre 2025

### **CONSEILS MUNICIPAUX**

### Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus sur le site Internet de la mairie, rubrique Mairie/Comptes-Rendus des Conseils Municipaux

### Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 02 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 17 Votants : 19 Absents excusés : Floriane DE CAMARET (Pouvoir donné à Nicole THI-VARD), Isabelle SEEMANN (Pouvoir donné à Evelyne DUTOUR)

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### Renouvellement du dispositif de signalement des actes de violence de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique avec le Cdg69

L'article L135-6 du Code général de la fonction publique prévoit l'obligation de mise en place d'un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique. Le Centre de Gestion du Rhône et de la Métropole de Lyon (cdg69) propose depuis 2021 une nouvelle prestation pour la mise en œuvre de ce dispositif obligatoire. Il a choisi de piloter ce dispositif par l'intermédiaire d'un contrat auprès de prestataires externes afin de garantir une totale indépendance.

> Le Conseil Municipal, 19 suffrages exprimés APPROUVE la convention d'adhésion

### Délibération autorisant la signature d'une convention avec Citéo concernant la lutte contre les déchets abandonnés

Depuis janvier 2023, Citeo a vu son périmètre d'intervention s'étendre à la lutte contre les emballages ménagers abandonnés. Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Aujourd'hui, 72% des emballages ménagers et 62% des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français, devenu premier geste éco-citoyen. Citeo peut apporter un soutien financier ainsi qu'un accompagnement technique aux collectivités à travers la signature d'une convention de lutte contre les déchets abandonnés. La commune de Savigny pourrait donc percevoir la somme de 0.9 € \* 2000 habitants = 1 800 euros. Pour information, la CCPA et la commune de Bessenay ont signé cette convention avec Citéo, la commune est satisfaite de ce partenariat qui lui permet de percevoir une aide financière pour le ramassage des déchets abandonnés suite à la mise en place d'un plan assez simple et la réalisation d'un bilan annuel.

> Le Conseil Municipal, 19 suffrages exprimés DECIDE d'autoriser madame le Maire à signer la convention

### Délibération : achat de terrains entre la copropriété des Balcons de Savigny et la commune dans le cadre de la création du pôle de santé

Dans le cadre du projet de création d'un pôle de santé, la commune a lancé la rénovation du bâtiment se trouvant sur la parcelle D 1646. Cette rénovation comprend également un aménagement extérieur permettant, par exemple, l'installation d'une rampe afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pour ce faire, la municipalité a sollicité la copropriété Les Balcons de Savigny afin de leur acheter une parcelle et un morceau de parcelle qui permettront la réalisation des aménagements extérieurs du pôle de santé ainsi que la clarification administrative du cheminement piétonnier existant. La mairie est propriétaire des parcelles D 1646 et D 1749, elle souhaiterait acquérir la parcelle D 1750 et un morceau de la parcelle D 1748. Lors de son assemblée générale du 28 octobre 2024, l'association syndicale des Balcons de Savigny a pris une délibération de principe validant leur accord de session de la parcelle D 1750 et validant ce projet de division. Monsieur MALET faisant partie de la copropriété ne prend pas part au débat et au vote. Monsieur FORNAS demande combien le terrain est vendu. Madame le Maire répond que le terrain sera vendu à l'euro symbolique, et que la commune prend à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal, 18 suffrages exprimés APPROUVE le projet de division et l'acquisition à l'euro symbolique

### Délibération relative à l'attribution des subventions aux associations

Nicole THIVARD présente au conseil municipal les subventions demandées par les associations et validées par la commission Vie associative et présentées en commission générale lors de la réunion du 19 novembre 2024. Le budget alloué est de 50.000€. Le montant total sollicité est de 64787€, auquel il faut ajouter 1060€ au comité social du personnel déjà voté en avril, soit un total de 6 5847€.

Comité Social du Personnel = 4530 € (Déjà attribuée : 1060€) ; Subvention culturelle aux écoles (18.70€ / élève) : Ecole publique : 127 X 18.7 = 2374.90 ; Ecole privée : 68 X 18.7 = 1271.60 soit 3 646.50 € ; Trait Union de l'Amitié = 600€ ; MAM des P'tits Loustiques = 500 € ; AM des P'tits gones = 300 €; Restaurant scolaire = 20 000 €; ADR-CATM = 200 €; EHPAD Les Collonges = 150 €; ADMR = 4 800 €; APHRA = 150 €; Amicale des Sapeurs-Pompiers Eveux = 100 €; Association des Parents d'élèves (APE) de l'école publique = 2 000 € ; Association des Parents d'élèves (APEL) de l'école privée St Martin = 1 500 € ; Carnaval APE/APEL = 700 € ; Mélodie des Sources = 800 € ; Un orgue à Savigny = 500 € ; Terre et Loisirs Savignois = 200 €; Peinture = achat placard; Récrés Bilingues = 200 €; Savigny Patrimoine d'hier et de demain = 1 000 € ; ASC Gym = 1 200 € ; AB2S (Basket) = 500 €; Tennis Club Savignois = 1 000 €; Savigny Danse = 800 € ; FC Savignois = 750 € ; Les Festayres = 1 000 € ; Association Merci (Fête médiévale) = 1 000 €. Montant total = 49 186.50 €

> Le Conseil Municipal, 19 suffrages exprimés APPROUVE les montants de subvention

#### Délibération relative aux amortissements suite au passage à la M57

Madame le Maire rappelle, pour mémoire, que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenus d'amortir leurs immobilisations, à l'exception des subventions d'équipement versées, dont l'amortissement est obligatoire pour toutes les collectivités quelle que soit leur catégorie démographique.

Subventions d'équipement pour biens mobiliers, matériel et études : 2 ans avec application du prorata temporis.

Subventions d'équipement versées pour biens immobiliers, infrastructures, installations: 5 ans avec application du prorata temporis Subventions d'équipement versée dite de faible valeur (inférieure à 1000

euros): 1 annuité versée sur l'exercice n+1 Le Conseil Municipal, 19 suffrages exprimés APPROUVE les durées d'amortissement des biens indiqués ci-dessus

### Décision modificative budgétaire n°2 - budget principal

Madame le Maire présente la décision modificative budgétaire n°2 du budget principal permettant d'ajuster les montants de dépense avant la fin de l'année budgétaire. Un point financier a été réalisé lors de la commission finances du 18 novembre 2024. Madame le Maire indique que la commune a eu une recette supplémentaire grâce à la vente d'un broyeur qui n'était plus utilisé par le service technique.

> Le Conseil Municipal, 19 suffrages exprimés APPROUVE la décision modificative budgétaire

### Modification statutaire de la CCPA - Service public de la petite enfance

Les communes deviendront Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant à compter du 1er janvier 2025 sous réserve des compétences d'ores-etdéjà exercées par l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI). À tout moment, elles pourront transférer à la Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle tout ou partie des compétences attachées à la qualité d'Autorité Organisatrice de l'accueil du jeune enfant.

La Communauté de Communes a adopté une modification de ses statuts afin de faire évoluer la compétence Petite Enfance pour devenir AO de l'accueil du Jeune Enfant sur les compétences suivantes uniquement :

- 1°- Recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles mentionnés à l'article L. 214-1 ainsi que les modes d'accueil mentionnés aux 1° et 2° du I de l'article L. 214-1-1 disponibles sur leur territoire ;
- 2°- Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents ;
- 4° Soutenir la qualité des modes d'accueil mentionnés audit I.
- La Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle a notifié ladite délibération à la commune pour solliciter son avis, conformément aux dispositions de l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. La commune bénéficie d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour approuver la modification statutaire, silence valant acceptation. Monsieur FORNAS

### Page 11

indique qu'il était présent lors du conseil communautaire, que le débat a été long et qu'il a été bien précisé que les communes conservent leur compétence petite enfance. Madame le Maire précise qu'effectivement les communes conservent cette compétence mais que le transfert des missions retenues permettra aux communes de la CCPA d'avoir un accompagnement méthodologique et une approche coordonnée à l'échelle du territoire. Cela permettra aussi la poursuite de la gestion de l'activité des relais Petite Enfance. Madame le Maire précise que la loi du 18 décembre 2023 a pour objectif de permettre aux familles d'avoir un mode de garde pour leurs enfants afin de préserver le plein emploi. Monsieur MARTINON dit qu'il est important qu'il y ait un regard global sur l'ensemble des communes pour optimiser l'implantation des modes de garde sur le territoire et éviter le suréquipement.

Le Conseil Municipal, 19 suffrages exprimés, APPROUVE la modification des statuts de la CCPA

### Rapports d'activités 2023 assainissement collectif (Délégation et hors Délégation de Service Public) et assainissement non collectif

Les rapports d'activité 2023 des services assainissements collectifs et non collectifs de la CCPA sont présentés au conseil municipal par monsieur MAR-TINON. Ces rapports sont disponibles en mairie et sur le site de la communauté de communes.

Le Conseil Municipal, Prend acte des Rapports

### Rapport du Prix et de la Qualité du Service 2023 du SIEB (eau potable)

Le rapport d'activité 2023 du SIEB sur l'eau potable est présenté au conseil municipal par monsieur CHABRANT. Ces rapports sont disponibles en mairie.

Le Conseil Municipal, Prend acte des Rapports

### 2024-87 Rapport du Prix et de la Qualité du Service 2023 du service Déchets de la CCPA

Le rapport d'activité 2023 du service déchets de la CCPA est présenté par madame le Maire. Ces rapports sont disponibles en mairie et sur le site de la communauté de communes. Monsieur FORNAS souligne la problématique des cartons. Madame le Maire indique que ce point a été discuté à la CCPA et des expérimentations sont en cours sur d'autres territoires. Mais la mise en place d'une collecte différenciée, y compris en points d'apport volontaire, aurait un impact financier important sur le budget déchets. La réflexion reste à poursuivre. Afin de réduire les coûts, la fréquence de collecte des bacs noirs est passée à tous les 15 jours sur certaines communes de la CCPA. Ce changement se fera sur les autres communes dans les années qui viennent. Tous les habitants sont également encouragés à composter leurs déchets verts. A ce sujet un composteur sera installé à côté de la cantine.

Le Conseil Municipal, Prend acte des Rapports

### Informations de Madame le Maire :

Obtention d'une subvention de 11729 € du Département pour la création d'une nouvelle salle associative. Départ à la **retraite de Gabriel CHARLES** le 1<sup>er</sup> mars 2025, mais il cessera de travailler le 12 décembre au soir pour récupérer ses heures supplémentaires et solder ses congés. Embauche à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 de **A. MATTEODO** adjoint technique polyvalent.

**Montant à verser au groupe Champagnat** pour l'école privée Saint Martin pour 2024 : 61106.20 euros.

Permis d'aménager du Domaine de la Doyennerie: La commune a fait réaliser l'enrobé et la signalisation devant la sortie du lotissement. La commune échange actuellement avec le lotisseur concernant le cheminement piétonnier car l'aménageur voudrait que la commune le prenne en charge alors que ce dernier figurait dans son programme annexé au permis d'aménager et qu'il est destiné aux habitants de son lotissement (équipement propre). Des élus demandent quand les logements sociaux seront réalisés. Monsieur MARTINON indique que son permis est valable trois ans (le terme est bientôt proche) mais il peut prolonger deux fois un an dans les conditions prévues par le code de l'urbanisme.

Rue des Rosiers : 3 logements sociaux sur 4 ont été attribués à des Savignois.

### Serge MALET pour la commission bâtiments :

Pole Santé: Fin des travaux de toiture et début des travaux extérieurs

**Terrain foot :** Début des travaux de remplacement des éclairages par des LED. Changement des filets sur les 2 largeurs car déchirés à de nombreux endroits.

Monsieur MALET, madame le Maire, madame THIVARD ont participé avec des élus de la mairie de St Pierre La Palud à une réunion au cours de laquelle les 2 clubs de foot de Savigny et St Pierre ont présenté leur projet de fusion. **Cuvier**: la mairie a reçu l'accord ABF pour le changement du portail, devis validé d'un montant de 6126€ TTC, travaux planifiés sur 1er trimestre

2025. Ce projet a reçu un avis favorable de la commission tourisme CCPA pour une subvention Valorisation Patrimoine de 1225€.

Pavillon de l'Amitié: accord ABF pour changement des fenêtres (bois ou alu). Demande de subvention à venir dans le cadre d'un gain énergétique, nécessité de présenter un dossier bilan actuel/ gain estimé.

**Réseau cuivre**: Monsieur MALET a assisté à une réunion relative à l'arrêt du réseau cuivre. Les particuliers ont 3 ans pour s'abonner à la fibre s'ils veulent continuer à avoir une ligne fixe. A terme, les fils de cuivre seront enlevés. Aujourd'hui 98% des particuliers sont éligibles à la fibre.

#### Pierre HULIN pour la commission Voirie :

**Cimetière :** Installation d'un nouveau Colombarium de 6 cases ainsi que de 4 cavurnes.

Groupe de travail incendie: Dépose de 6 poteaux incendie à très faible débit < 15 m3/h non conformes aux exigences actuelles. Courrier sera fait aux riverains; Pont du Bigot: Réparation de l'un des murs de parapet et reprise des joints de couvertine; Parking de la Fond Porée: Sollicitation d'un géomètre topographe. Premiers plans et éléments de consultations pour l'appel d'offre seront fournis par le Service Technique du Département.; Végétalisation: Plantation d'une haie de persistants le long du cimetière, chemin de la Doyennerie.; Importantes réparations sur tractopelle: (Freins, béquilles stabilisatrices, jante et arbre de roues, révision) pour 12333 HT.

#### Isabelle KAPFER pour la commission service à la personne :

Un chantier Jeunes a eu lieu pendant les vacances de la Toussaint auquel ont participé 4 jeunes. Trois platebandes ont été désherbées mais, par manque de temps, les plantations n'ont pu être réalisées que sur une seule. ; Un nouveau conseil municipal des jeunes a été élu le 18 octobre. C'est un groupe avec beaucoup d'envies, de volonté : il prévoit une matinée de nettoyage, une chasse aux trésors, la construction de nichoirs et d'hôtels à insectes, la collecte de jouets pendant le marché de Noël. Les enfants apporteront les jouets dont ils ne se servent plus. Les jouets seront remis à une association caritative.

### Compte-rendu succinct du Conseil Municipal du 04 février 2025

Nombre de membres en exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19

Le procès-verbal du dernier conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

#### Signature d'un prêt pour le financement du pôle de santé

Pour financer cette opération, des demandes ont été faites auprès de la Caisse des Dépôts et du Crédit mutuel afin de contracter un prêt de 600 000€. Plusieurs propositions ont été faites sur des prêts à taux fixe ou des prêts à taux variables. Au vu des propositions faites, et sur avis de la commission finances, il est proposé au conseil municipal de signer un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations selon les modalités suivantes :

**Durée d'amortissement :** 25 ans **Périodicité des échéances :** Annuelle **Taux d'intérêt actuariel annuel :** Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0 .40%

Le taux actuel du livret A est de 2.40 %, soit un taux d'intérêt actuariel annuel de 2.80%.

Le Crédit Mutuel avait fait une proposition avec un taux de 3.60%. La commune est à ce jour peu endettée. Actuellement, l'annuité est de 22 280 €, si on rajoute cette nouvelle annuité, la commune serait moins endettée qu'en début de mandat 2020 où l'annuité était de 80 000 € environ.

Le Conseil Municipal, APPROUVE (UNANIMITE)

### Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025

Il est rappelé au Conseil Municipal les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales : « Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Madame le Maire présente au conseil municipal les restes à réaliser. Ces restes à réaliser ont été vus en commission finances et validés par le trésorier du SGC Tarare.

Le Conseil Municipal, autorise(UNANIMITE)

### **CONSEILS MUNICIPAUX**

### Vote des tarifs communaux

Comme tous les ans, madame le Maire propose d'adopter les tarifs municipaux suivants qui seront applicables au 1er avril 2025. Ces propositions de tarifs ont été validées en commission finances.

Les évolutions tiennent compte des indices INSEE 2024 des charges d'énergie, d'entretien et de réparation des bâtiments pour application au 01/05/25. Chaque association savignoise qui participe régulièrement à l'animation de la vie du village a droit à une manifestation gratuite chaque année (la manifestation étant sur 1 journée ou sur 1 week-end). La gratuité est aussi appliquée :

- pour les kermesses et arbres de Noël des écoles, ainsi que pour le carnaval organisé par l'APE et l'APEL.
- pour les associations savignoises uniquement : assemblée générale sans repas et manifestations publiques sans repas et sans activité payante (entrées, buvettes, ventes diverses)

Tarifs « association extérieure » : appliqués aux associations qui n'ont pas leur siège à Savigny; et aussi aux comités d'entreprise et associations de salariés d'entreprise même si leur siège est à Savigny.

- Location 1 Journée : Clés restituées avant 9h le lendemain de la manifestation (En accord avec l'organisateur en cas d'autre manifestation prévue le lendemain) ou avant 11h.
- Forfait Week-end : Hors préparation, manifestation sur 2 jours.
- \* Goûter ou demi-journée : 8h00-12h00 ou 13h30-19h00

Le Conseil Municipal, approuve (UNANIMITE)

### Demande de subvention auprès de la Région pour la création d'un cheminement piétonnier entre la mairie et la salle du Trésoncle

Monsieur Pierre HULIN présente le projet de création d'un cheminement piétonnier entre la mairie et la salle du Trésoncle. Ce dernier consiste à réaliser une liaison réservée aux piétons et vélos entre la mairie, le city stade et les équipements de sport et de loisirs (terrain de foot, terrains de tennis, skate park, salle des fêtes). Sa longueur sera d'environ 200 mètres. Ce projet vise à sécuriser et raccourcir la liaison entre d'une part le centre du village et d'autre part, la salle des fêtes et les équipements sportifs.

L'escalier qui mène au parking place du 8 mai sera remplacé par un escalier métallique répondant aux normes de sécurité et le reste du cheminement sera réalisé en matériaux perméables. Il sera jalonné par quelques bornes d'éclairages LED, sera agrémenté de bancs, tables de pique-nique et de panneaux explicatifs du patrimoine historique et naturel. Le conseil municipal des enfants ayant exprimé l'envie d'avoir des agrès de sport, une enveloppe a été réservée pour en positionner à côté du city stade le long du

Le montant de cette opération s'élève à 43 733.00 euros hors taxes. La mairie pourrait être subventionnée à hauteur de 40 % par la Région soit un montant de 19 093 euros.

Le Conseil Municipal, APPROUVE le dépôt de la demande (UNANIMITE)

### Renouvellement du contrat pour l'agent en charge de la distribution des documents de communication municipaux

Madame Le Maire expose que l'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés. Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont a rémunération est liée à cet acte. Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler le contrat du vacataire pour effectuer la distribution des informations municipales (Savigny Infos et Bulletin municipal) pour la période du 1er février 2025 au 31 janvier 2026. En règle générale, quatre distributions sont effectuées par an. Il est proposé au conseil municipal d'appliquer l'augmentation du SMIC à cette vacation et de l'arrondir à 330 €.

Le Conseil Municipal, (18 suffrages exprimés - UNANIMITE) autorise le recurtement et fixe la rémunéation sur la base d'un forfait brut de 330 € par vacation.

### Délibération relative aux remboursements de frais pour le personnel, les bénévoles et les élus

Dans l'exercice de leurs missions et pour les besoins du service, le personnel municipal et les bénévoles sont amenés, après autorisation préalable et établissement d'un ordre de mission, à se déplacer de façon temporaire hors de sa résidence administrative. Dans l'exercice de leurs missions et pour les besoins de la collectivité, les élus sont également appelés à suivre des formations, des réunions en dehors du territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, FIXE le remboursement el que présenté (UNANIMITE)

Délibération relative au transfert de la compétence IRVE au SYDER

Monsieur MARTINON rappelle au conseil municipal que le SYDER, Syndicat Départemental d'Energies du Rhône, est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, L'article L.2224-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que la commune peut transférer à une autorité organisatrice de distribution publique d'électricité, telle le SYDER, la compétence communale relative à la mise en place d'un service comprenant la création. l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables (IRVE). La loi impose 1 borne IRVE pour 20 places de stationnement dans les parkings. Il est prévu d'en installer sur le futur parking de la Font Porée. Les places avec recharge sont plus larges, comme les places PMR. Les bornes et leurs installations, une fois la compétence transférée, sont prises en charge par le SYDER. Madame le Maire propose au conseil municipal de transférer au SYDER cette dernière compétence, et expose aux conseillers l'intérêt pour la commune de ce transfert de compétence.

Le Conseil Municipal, DECIDE de transférer la compétence (UNANIMITE)

### Délibération autorisant la signature d'une convention avec la CCPA pour la distribution des calendriers de collecte

La CCPA confie à la commune le soin de distribuer ses calendriers de collecte des ordures ménagères en même temps que les documents de communication communaux, en contrepartie, la CCPA reverse 0,24 € par unité

Le Conseil Municipal, DECIDE le renouvellement (UNANIMITE)

### Délibération autorisant la signature de conventions avec ENEDIS pour l'installation d'un transformateur sur un terrain communal

Mme Le Maire expose que la CUMA de l'Intrépide souhaite mettre des panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses bâtiments. Pour cela, il convient de renforcer le réseau électrique et d'installer un nouveau transformateur. Pour officialiser, l'installation du transformateur, ENEDIS a sollicité la commune afin que soient signées une convention de mise à disposition et une convention de servitude. Monsieur FORNAS demande pourquoi il y a la totalité de la parcelle dans la convention de mise à disposition et une convention de servitude. Monsieur MARTINON répond que la commune met à disposition la parcelle pour la réalisation des travaux et l'installation du transformateur, et qu'elle signe une convention de servitude pour permettre au SYDER ou à ENEDIS de venir faire la maintenance des équipements. Le plan d'installation annexé aux conventions permet de préciser les zones concernées. Madame COQUARD demande qui prend en charge ce transformateur. Ma-

dame le Maire répond que c'est ENEDIS.

Le Conseil Municipal, AUTORISE la signature (UNANIMITE)

### Délibération autorisant la signature d'une convention de mise à disposition de salle à la paroisse

La paroisse avait remis à la municipalité les salles qu'elle occupait au 5 Rue Saint André pour que la commune puisse y héberger son centre de santé. La commune souhaitant conserver ces locaux pour accueillir d'autres professionnels de santé, il a été proposé à la paroisse, qui a accepté, des locaux dans le Chalet Montange. Pour formaliser cette mise à disposition, une convention a été rédigée et est soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, AUTORISE la signature (UNANIMITE)

### Délibération relative à une division sur le terrain objet du bail à construction entre la commune et la CUMA de l'Intrépide

Le 26 mai 2015, le conseil municipal avait décidé d'autoriser le maire à signer un bail à construction avec la CUMA de l'Intrépide. Cette dernière souhaite faire installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de ses bâtiments. La CUMA souhaite louer ses toitures à la société qui installe les panneaux photovoltaïques. Madame le Maire précise qu'un bail à construction autorise la sous-location et que la location de toitures permettra à la CUMA d'obtenir des recettes financières qui permettront de financer une partie du coût du bâtiment. Pour ce faire, la mairie étant propriétaire des terrains et la CUMA de l'Intrépide ayant construit les bâtiments, il est nécessaire de réaliser une division foncière afin que les bâtiments loués à la société soient sur des parcelles différentes des terrains non bâtis.

Le Conseil Municipal, AUTORISE la signature (UNANIMITE)

### Délibération : Zones d'Accélération d'Energies Renouvelables (ZAENR)

Madame le Maire explique que la loi d'accélération de la production des Énergies Renouvelables (EnR), adoptée le 10 mars 2023 confère aux communes un rôle central dans la planification de la transition énergétique. Les municipalités sont chargées de définir sur leur territoire des zones d'accélération pour

### Page 13

les énergies renouvelables. Cette loi vise à accélérer le déploiement de sites de production d'énergies renouvelables en organisant la planification, en identifiant des espaces adaptés aux différents projets et en simplifiant des procédures administratives. Des incitations financières pourront être mises en place par l'Etat dans certaines situations pour encourager les porteurs de projets à privilégier les zones identifiées par les communes. Les communes sont invitées à orienter les futurs porteurs de projets vers des zones préférentielles d'implantation, tout en veillant à l'intégration paysagère appropriée des filières et au respect des environnements naturel, agricole, forestier et culturel. Ces zones d'accélération ne sont pas des zones exclusives. Des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet devra obligatoirement être mis en place pour de tels projets, afin de garantir la bonne inclusion de la commune d'implantation et des communes limitrophes dans la conception du projet, au plus tôt et en continu. Monsieur FOR-NAS fait remarquer que certaines zones n'ont pas été hachurées alors qu'elles sont dans les secteurs retenus pour l'installation de panneaux photovoltaïques et pour du solaire thermique. A la question de savoir si Monsieur Fornas a signalé ce point lors de l'enquête publique, celui-ci répond par la négative. Monsieur LAINE demande si, alors que des bâtiments ne seraient pas dans les zones hachurées, les personnes pourraient tout de même installer des panneaux ou des ombrières. Madame le Maire répond qu'il n'y a aucune zone interdite, ou exclue, donc ce sera possible sous réserve du respect des règles d'urbanisme, règles qui s'appliqueront à tous les projets dans et hors ZAENR. Ces zones concernent surtout les gros porteurs de projet et ne changeront rien pour les particuliers. Madame Colette BONNET demande si le fait de se trouver dans ces zones permettra d'obtenir des subventions. Madame le Maire répond que ce ne sera pas le cas. Madame le Maire propose au conseil municipal d'émettre un avis favorable aux ZAENR annexées.

Le Conseil Municipal, APPROUVE le projet de (UNANIMITE)

#### Informations de Madame le Maire :

Il a été décidé de recourir au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Rhône et de la Métropole pour la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels comprenant également une cartographie des risques psychosociaux. Cette prestation s'élève à 3450 euros. La mission commencera en mars 2025.

Lutte contre le Frelon asiatique: un travail a été entamé avec la commission agriculture. Un nid de frelons mange 100 000 insectes (11kg) dont 40% d'abeilles. C'est donc un problème écologique important, mais également un problème de santé publique qui coûte cher par rapport à la prise en charge de la destruction des nids. La commission a réuni des apiculteurs. Ensemble, ils vont organiser un atelier d'une demi-journée le 22/02 pour apprendre à fabriquer des pièges à frelon et informer les participants. La campagne de piégeage du printemps est importante pour capturer les reines entre mi-mars et mi-mai. Mme THIVARD, avec l'accord du conseil municipal, sera la référente élue pour la commune.

Aménagement centre bourg-commerces : il avait été présenté au conseil les différentes propositions du cabinet EGIS. Madame le Maire a rencontré Deux Fleuves Habitat et leur a présenté ces hypothèses. Deux Fleuves Habitat a étudié le sujet et fera une proposition lors d'une prochaine commission interne, puis reviendra vers madame le Maire.

EGIS a expliqué, lors de sa présentation, les différents moyens techniques et financiers possibles pour la construction des bâtiments qui comprendront des commerces et éventuellement des logements :

Il faut continuer à travailler sur ce projet avec les bâtiments de France, le CAUE pour l'aspect visuel et l'aménagement extérieur, et attendre la réponse de Deux Fleuves Habitat. Madame THIVARD continue également à échanger avec les commerçants

<u>Cession du chemin piéton menant à Sain Bel</u> : madame le Maire a été signé chez le notaire, lundi 3 février 2025.

<u>Arrêt du docteur ROSET</u>: le docteur ROSET a informé madame le Maire qu'il prendrait sa retraite au 31 mars 2025.

### N.THIVARD pour la commission vie associative et communication :

La commission a aussi travaillé sur la rédaction de consignes en matière d'affichage pour les classes (banderoles, panneaux, numéro...), mais aussi pour l'ensemble des associations.

Le marché de printemps devrait avoir lieu le 9 mai

### Serge MALET pour la commission bâtiments :

<u>Pôle santé</u>: Une réunion a été organisée avec les professionnels de santé

Tour: un premier relevé topographique de la tour a été réalisé. Un rele-

vé du sol va être effectué et un rapport pourra être rédigé afin de savoir si des travaux sont à prévoir.

<u>Chauffage</u>: un nouveau prestataire ENER4 a établi un rapport sur chaque chaudière et il a alerté de la corrosion importante de la chaudière de la salle du Trésoncle. Il faudra certainement prévoir des travaux voire un changement de chaudière.

<u>Salle associative</u>: elle a été aménagée et mise en service. La salle peut contenir 10-12 personnes. Il faut lui donner un nom. Le conseil municipal se prononce pour salle Saint André.

### Pierre HULIN pour la commission Voirie :

<u>Voirie</u>: Réunion avec des représentants du Département et de la CCPA pour piste cyclable qui va aller de la bascule à la zone de la Ponchonnière. Pierre HULIN a proposé de sécuriser également la route du Bois du Maine. La CCPA a proposé à Pierre HULIN d'intégrer un programme permettant d'étudier les possibilités de sécurisation.

<u>Cimetière</u>: plusieurs familles ne souhaitaient pas avoir de containers jaunes et noirs près de la tombe de leurs défunts. Tous les bacs ont été enlevés du cimetière et des fenêtres ont été créées dans la fosse avec des bacs et les agents techniques enlèveront les bacs régulièrement pour les vider. Un test est effectué pendant quelques mois, à suivre.

<u>Semaine de l'environnement</u> : en collaboration avec Sain Bel et l'Arbresle organisation d'une randonnée le 24 mai 2025 qui partirait du nouveau chemin doux du city Stade jusqu'au val des Chenevières avec un pique-nique à l'arrivée.

### Isabelle KAPFER pour la commission service à la personne :

Les enfants du conseil municipal ont donné au secours populaire les jouets qui avaient été récoltés lors du marché de Noël.

Rencontre avec les enfants du conseil ce samedi pour travailler sur le banc de l'amitié et le parcours de santé.

Laura MAILLOT s'est renseignée, la bibliothèque départementale peut accompagner les enfants pour la réalisation d'un film d'une minute qui pourra être présenté lors des prochains vœux du maire.

#### Christian MARTINON pour la commission Urbanisme :

Recensement : le recensement en est à sa  $3^{\text{eme}}$  semaine. 88.2% des personnes ont répondu au recensement, dont 80% sur internet

Madame COQUARD demande pourquoi après avoir rempli un questionnaire, elle en a reçu un autre. Monsieur MARTINON répond que sur certains districts, il y a eu une enquête famille en plus de l'enquête individuelle.

### **Droit d'expression**

Bonjour de l'équipe SAVIGNY D'ABORD2020

### L'ambition au service de la vitalité locale

Un village sans commerces, sans vie économique, devient tôt ou tard un village qui s'efface. L'ambition devrait être de préserver son identité, de refuser qu'il ne devienne qu'un satellite ou le simple prolongement d'ailleurs.

Dans un monde en constante évolution, l'installation de commerces dans notre village ne devrait pas seulement être envisagée à travers le prisme de la rentabilité immédiate. La véritable ambition réside dans la capacité à voir plus loin. Certaines décisions semblent se concentrer uniquement sur des critères financiers, réduisant ainsi l'horizon à un calcul d'opportunités économiques à court terme. Cependant, cette vision limitée peut faire oublier l'essentiel : l'âme et l'autonomie du village.

Il est encore temps d'agir, d'encourager l'implantation d'activités. Car un village qui ne se donne pas les moyens de vivre par lui-même finit toujours par dépendre des autres. Et disparaître.

Luc Fornas

Je suis à votre disposition.

06 81 36 32 02 ou par mail: savignydabord2020@gmail.com

### INFOS

## Piégeage du frelon asiatique au printemps : un enjeu pour éviter la prolifération des nids !

### Pourquoi se préoccuper du frelon asiatique?

#### C'est une espèce invasive et un redoutable prédateur



Frelon attaquant une abeille

Il est hautement nuisible par ses prédations d'insectes pollinisateurs (30% d'abeilles, 70% d'abeilles solitaires, de papillons, guêpes, diptères ...), c'est en moyenne 11 kg d'insectes dévorés par un nid de frelons asiatiques!

- Il représente un danger pour nos abeilles
- Il a un impact sur les pollinisateurs et la biodiversité mais également sur l'agriculture
- Il peut potentiellement être dangereux pour les hommes

### La prolifération des nids est inquiétante

En 2024, 1884 nids ont été détruits dans le Rhône par le GDS dont **70 sur le territoire de la CCPA.** 

Un nid, c'est 3000 à 5000 individus et une femelle fécondée peut donner naissance jusqu'à 500 futures fondatrices.

La destruction des nids a un coût pour la collectivité et un impact sur la biodiversité par l'utilisation potentielle d'insecticide.

La CCPA participe au financement de la destruction des nids, et c'est un budget qui augmente chaque année. Il était de 3228€ en 2021, il est passé à 10 000€ en 2024.



### Comment lutter contre ce fléau?

Devant ce fléau, un plan de lutte est indispensable. Il doit être :

- Collectif pour mailler l'ensemble du territoire
- Préventif pour limiter la prolifération des nids, et le coût pour la collectivité de la destruction des nids
- Sélectif, pour limiter l'impact sur les autres insectes. Les pièges sélectifs doivent permettre aux autres insectes de sortir

Les bouteilles ou cloches sont à bannir, dès lors que les insectes piégés peuvent se noyer dans l'appât. Le piégeage de printemps avec des pièges sélectifs répond à ces critères et consiste à capturer les reines fondatrices afin de limiter le nombre de colonies pendant la saison.

En effet, les reines fondatrices qui étaient en hivernage émergent en début de printemps afin de fonder une nouvelle colonie, appelé nid primaire

La période de piégeage démarre en mars, lorsque les températures sont au-dessus de 12° (ou au moins 3 jours avec des températures audessus de 15°) pendant au moins 8 semaines, jusque mi-mai.



Distribution de pièges au marché

# Quelle organisation sur notre territoire, au niveau communal et intercommunal

La CCPA s'est engagée dans cette lutte en coordonnant les actions sur le territoire et en finançant à la fois le GDS pour la destruction des nids, et l'achat de pièges pour l'ensemble des 17 communes : 30 grilles qui peuvent être fixées sur des bidons, et 10 pièges Vespa Catch Select ont été remis à chaque commune.

Au niveau de la commune, un groupe de référents frelon s'est constitué, composé des élus de la commission agriculture, et d'apiculteurs professionnels et amateurs. Initié en 2024, le groupe a organisé une réunion publique d'information le samedi 22 février, et un stand sur le marché pour distribuer des pièges vendredi 28 février. Vous avez été nombreux à répondre et à vous porter volontaire pour pièger. En complément de ceux de la CCPA, la mairie a financé aussi 30 grilles. L'ensemble des grilles ont été distribuées et une liste de 60 piégeurs a ainsi pu être constituée.

Une cartographie a été établie à partir des emplacements des pièges.

Le groupe de référents a complété ce maillage en installant des pièges à partir du repérage des lieux stratégiques (ruchers, points d'eaux, anciens nids...).

### Une adresse mail a été créée pour le suivi de cette action : referentfrelonsavigny@gmail.com

Les référents sont Marie-Ange Lehmann, Jean Falhun et Nicole Thivard.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, questions et/ou retours de vos piégeages.



Piège posé Route du Bois du Maine, à proximité d'un ancien nid

En complément du piégeage de printemps, la destruction des nids en saison se poursuit.

Il reste important en cas de découverte de nid de signaler sa présence sur la plateforme www.frelonsasiatiques.fr

Cela permet à la fois une prise en charge de la destruction du nid, mais aussi un repérage et un suivi des nids pour les années suivantes.

### Le moustique tigre

### La colonisation du département du Rhône

Savigny fait partie des communes du Rhône colonisée par le moustique tigre. Décision prise par l'ARS (Agence Régionale de Santé).

Il faut savoir que le moustique tigre vit dans un rayon de 150m, la femelle pond jusqu'à 200 œufs!

Quelques chiffres

2012 : début de la colonisation

2013-2016: 6 communes colonisées

**2022 :** 78 communes colonisées **2024 :** 221 communes impliquées

dans la gestion du moustique tigre



### Pourquoi se protéger des piqûres

Le moustique tigre est fort nuisant et très agressif. Il peut être vecteur d'infections graves telles que la dengue, le chikungunya ou Zika. Il transmet la maladie après avoir piqué une personne déjà malade.

### Comment se protéger des piqûres

Supprimer au maximum tous les lieux de ponte.

Porter des vêtements amples, longs et clairs, le moustique préfère les couleurs sombres.

Suivez les recommandations du ministère de la santé concernant les répulsifs cutanés.

### **Bonnes astuces**

Remplissez vos coupelles avec du gros sable ou des petites billes d'argile.

Après une grosse pluie, inspecter votre jardin afin d'assécher tous les lieux où l'eau reste accumulée.

Après utilisation, couvrez votre piscine avec une bâche bien tendue afin d'éviter les creux où peut s'accumuler l'eau. C'est à chacun d'agir ! Voici les bons gestes pour empêcher la prolifération du moustique tigre, ou pour éviter qu'il ne s'installe chez vous.

### A partir du mois d'avril jusqu'au mois d'octobre

**Je range** autant que possible à l'abri de la pluie ou de l'arrosage du jardin et après les avoir vidés : seaux, arrosoirs, pneumatiques, jouets, bouteilles en verre en attente de recyclage.

**Je cure** régulièrement pour faciliter le bon écoulement des eaux siphons d'évier extérieur, fontaines, bondes d'évacuation extérieures, gouttières, chéneaux et rigoles ...

**Je vide** chaque semaine tous les réceptacles pour éviter les eaux stagnantes, propres ou sales (coupelles de pots de fleurs, gamelles d'animaux, pieds de parasols, bâches de mobilier de jardin, objets de décoration pouvant retenir l'eau).

**J'entretiens** régulièrement piscine, bassin, je veille au bon système d'épuration et de filtration.

**Je couvre** de façon hermétique avec un couvercle ou une moustiquaire à maille très fine toutes les réserves d'eau (récupérateurs d'eaux de pluie, cuves, fûts divers ou tout autre réceptacle pouvant recueillir de l'eau.

**Je jette** tous les objets abandonnés dans mon jardin ou ma terrasse (vieux pots de fleurs cassés, déchets de chantier, boites de conserves...)

**J'aménage** ma terrasse sur plots pour qu'elle ne retienne pas d'eau et ne constitue un gite larvaire.

Pour avoir de plus amples informations consultez le site : <a href="https://agirmoustique.fr/">https://agirmoustique.fr/</a>

### L'AGENDA SAVIGNOIS

### Mai

Jeudi 8 : Cérémonie commémorative, 10h45 mairie ou 11h Monument aux morts

**Jeudi 8 et vendredi 9 :** Tabasco (Théâtre Même), « A quelle heure on ment ? », Petit Théâtre

**Vendredi 9** : Marché de printemps, Place du 8 mai 1945

Samedi 10 : Inauguration liaison Voie verte Savigny/ Sain Bel. RDV. Salle du Trésoncle 10h

Mercredi 14: lles aux Histoires, Médiathèque, 15h45 et 17h & atelier CCPA « Les petites bêtes du compost! » Dimanche 18: Fête des Classes, Village et Salle du Trésoncle

Samedi 24 : Concours Pétanque APE Challenge pour Rémi, Esplanade Berching

### **Juin**

du 7 au 9 juin : Vogue, Village

Mercredi 11 : lles aux Histoires, Médiathèque, 15h45 et 17h (Le Moyen-Âge et préparation fête médiévale) Samedi 14 et dimanche 15 : Féria, Salle du Trésoncle Samedi 21 juin : Repas des anciens, Salle du Trésoncle Vendredi 27 : Kermesse APE, Salle du Trésoncle

Vendredi 27 : Tournoi pétanque AB2S Basket, Esplanade Berching

Samedi 28 : Jam Session Sav'uni les Arts, Petit Théâtre

#### **Août**

22 au 24 : Fête médiévale Les Chevaliers au Pays de L'Arbresle. Village

Mardi 26 : Journée récréative TUA

Vendredi 29 : Concours pétanque Classe en 6, Esplanade Berching

### Septembre

Samedi 6 : Forum des associations, Salle du Trésoncle Dimanche 21 : Vide Grenier APE, Salle du Trésoncle

### Octobre

**Dimanche 5 :** Randonnée Cycliste **Dimanche 12 :** Fermes Ouvertes

### **Novembre**

7 au 9 : Théâtre Les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

Mardi 11 : Cérémonie commémorative, 10h45 mairie ou 11h Monument aux morts

14 au 15 : Théâtre Les Brigadiers Enflammés, Petit Théâtre

21 au 22 : Théâtre Les Brigadiers Enflammés, Petit

Samedi 22 et dimanche 23 : Chaudière des classes en 6, Place du 11 novembre

### Décembre

**Jeudi 4** : Concours de Belote du Téléthon - Trait d'Union de l'Amitié, Salle Christian Gouttenoire

Vendredi 5 : Marché de Noël (date à confirmer), Place du 8 mai 1945

**Vendredi 5 :** Cérémonie commémorative, Monument aux morts

Dimanche 14 : Arbre de Noël Trait d'Union de l'Amitié, Salle du Trésoncle



Suivez les informations savignoises via les différents supports de communication : site de la mairie, panneaux lumineux, illiwap, page Facebook

Programme des Semaines de l'Environnement du 03 mai au 14 juin: https://

www.paysdelarbresle.fr/ actualites/transitionecologique/ semaineenvironnement-25/

### Balades du mercredi soir

Venez rejoindre le groupe pour vous promener sur les chemins et sentiers de notre belle campagne tous les mercredis soir pendant la belle saison du 21 mai jusqu'au 27 août.

> Départ à 19 heures devant l'église, nous vous attendons ... Chacun marche sous sa responsabilité.



### Le P'tit Marché Savignois

Tous les vendredis de 15h30 à 19h Place du 8 Mai 1945

### Toutes les semaines :

*(pendant la saison)* Cerises, fraises et framboises, Vanessa RAY, productrice de Courzieu

Charcuterie, boucherie, traiteur, Charcuterie des 2 Villages, St Laurent de Chamousset (06.50.21.17.23)

Poissonnerie, Sofian Attar, attarsofian@yahoo.com

Fruits et légumes, Denise et Roger Chaverot, Saint-Forgeux (06.89.54.94.64)

Fromages brebis/chèvre et yaourts, Ferme de Rusille, Savigny (06.14.71.17.97)

**Pizzas,** J'y vais Pizza, 18h à 21h45 (sous la Mairie) (06.37.60.15.96)

### Une fois par mois (sauf exception):

**Vêtements FB Mode**, Frédérique Bertalotto (06.60.67. 35.15)

Bijoux, Stéphanie Jobert (06.31.27.39.05)

Huiles de Crête Gandelin Passion (06.33.14.96.60) (4ème vendredi du mois)

Huîtres de Vendée et conserverie Belle lloise, Franck Duret (06.76.05.31.54)

Patrick Schied, matelas, literie, rempaillage de chaises Aloe Véra For Ever, Produits cosmétiques, Carine Cortial (06.26.23.67.61)

D'autres commerçants peuvent être là ponctuellement, à l'occasion d'animations :

Marché d'auteurs, Troc de Graines, Associations ...

Fréquentez le marché régulièrement pour les découvrir !